



PREAVIS D'INTENTION

ESSERTINES-SUR-ROLLE – ROLLE – TARTEGNIN

DE ROLLE

Préavis 2011– 2016 / N° 76

Préavis d'intention relatif au projet de fusion entre les communes de Rolle, Essertines-sur-Rolle et Tartegnin

Rolle, le 20 octobre 2015

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

En proposant un préavis commun d'intention de fusion entre Rolle, Essertines-sur-Rolle et Tartegnin, les municipalités soumettent à l'approbation de leurs Conseils communaux et généraux le principe de lancer une étude sur les démarches utiles à cet objectif. Cette étude démontrerait la pertinence du projet à entreprendre et les avantages qu'en retireraient les habitants des trois communes concernées.

1. PREAMBULE

La question d'un rapprochement de quelques communes de l'ancien district de Rolle, aux fins d'une fusion de celles-ci, n'a pas été jusqu'ici posée en termes concrets. Evoquée, elle l'a certes été à plusieurs reprises depuis ces dernières législatures, mais sans déboucher sur une proposition ferme, sans le dépôt d'un préavis d'intention tel que celui-ci, simultanément validé par trois municipalités désireuses de franchir le cap. Si la volonté d'un partenariat a toujours existé, historiquement sous la forme des relations intercommunales développées dans la région, cette volonté ne s'est pas déclinée plus avant, chaque commune de la Couronne rolloise ayant, jusqu'au 1^{er} semestre 2015 du moins, exception faite d'Essertines-sur-Rolle et de Tartegnin bien sûr, (ré)affirmé son désir d'autonomie. De son côté, la Municipalité de Rolle a rappelé son ouverture à toute « démarche fusionnelle » émanant de l'une ou l'autre d'entre elles, mais sans la leur proposer de son propre chef.

Depuis le redécoupage des districts (janvier 2008) consécutif de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution vaudoise du 14 avril 2003, la ville de Rolle a perdu son statut de chef-lieu pour devenir un « pôle régional » à l'Est du district de Nyon. Renforcer son impact économique et politique par un agrandissement de son territoire et de sa population est une perspective à laquelle la Commune a toujours souscrit. Son rapprochement avec d'autres communes de la Couronne lui permettrait d'envisager un rôle plus important encore que celui qu'on lui prête actuellement dans le concert des villes vaudoises (composées en principe d'au moins 10'000 habitants, voire moins s'ils sont compensés par un nombre de places de travail conséquent).

Ainsi, malgré l'échec de plusieurs tentatives de fusion dans le canton, dont celui tout récent d'Aubonne (septembre 2015), les communes d'Essertines-sur-Rolle, de Tartegnin et de Rolle souhaitent entreprendre à leur tour un rapprochement qu'invitent une proximité de leurs populations respectives, un même attachement à la région et un désir de « tenter la chose » à trois. Pour commencer, car si cette opération se révélait couronnée de succès, sans doute serait-elle susceptible de faire naître d'autres vocations par la suite. Pour l'heure, Mont-sur-Rolle et Gilly, avec qui contact a été pris à toutes fins utiles, observeront la démarche avec intérêt, mais sans vouloir en être pour le moment ; dont acte.

Depuis l'entrée en vigueur de la Constitution, 25 nouvelles communes se sont constituées par fusion. Le nombre de communes vaudoises a ainsi été ramené de 381, en 2005, à 318 au 1^{er} janvier 2013 (il y en aura 309 au 1^{er} janvier 2017). Si le présent préavis d'intention était accepté par les trois corps délibérants, les travaux utiles au projet de fusion débuteraient après le renouvellement des autorités communales, soit dès la législature 2016-2021.

2. HISTORIQUE – BREVE PRESENTATION DES COMMUNES

Rolle

Dans un contexte de rivalité entre les Comtes de Savoie et les Barons de Vaud, Amédée V fonda par un coup de force la ville de Rolle en 1319. Elle est la dernière « ville neuve » créée par la famille de Savoie en Pays de Vaud. Les armoiries n'apparaissent qu'en 1547, mais leur simplicité, *coupé d'or et de sinople*, laisse supposer qu'elles sont plus anciennes.

La ville est ancrée au bord du lac Léman, à mi-chemin entre Lausanne et Genève, et a une superficie de 274 ha. Elle a conservé le plan de ses origines de forme longitudinale avec une artère principale, la Grand-Rue, fraîchement rénovée. Aujourd'hui cette artère garde de nombreux commerces et magasins. A l'ouest le port de Rolle accueille les bateaux à voile et à moteur de la région. Les quais de Rolle longent le lac du port au château. A l'est de la ville un petit port de pêcheurs est blotti dans le bois des Vernes. Les buvettes du camping et de la plage sont appréciées de tous les promeneurs. La gare de Rolle est le terminal de 4 lignes de bus venant de toute la région, permettant aux passagers en direction de Lausanne ou Genève de monter dans un train toutes les 30 minutes. Le commerce de vins est bien représenté par 2 grandes caves, Schenk et Hammel, dont les activités dépassent nos frontières. Au « A-One Business Center » de nombreuses sociétés ont établi leurs quartiers.



Essertines-sur-Rolle

C'est en 1293 qu'Amédée de Savoie acquiert le château de Mont-le-Vieux, qui se trouvait au-dessous du hameau de Châtel, renforçant ainsi son emprise en terre vaudoise. En 1925, la commune a adopté des armoiries dont les trois anneaux entrelacés symbolisent l'union d'Essertines, Châtel et Bugnau. Le flanchis (terme héraldique désignant une croix de Saint André) perpétue le souvenir du Saint Patron de l'église.

Le village d'Essertines et les hameaux de Châtel, Bugnau, Roussillon (à côté de Tartegnin) et du Creux-du-Mas composent la commune qui s'étend sur une superficie de 696 ha. Son territoire s'étend du plateau agricole et boisé jusqu'au Creux-du-Mas, où se situe son point le plus bas (429 m). Le point le plus haut (896 m) se trouve dans les forêts, entre Essertines et Burtigny. Essertines, c'est le haut et le bas avec leurs paysages, leurs vocations propres. Le haut fait partie du large plateau du pied du Jura avec ses terres agricoles, ses forêts et ses fermes foraines ; le bas est tourné vers le lac Léman et présente des paysages caractéristiques de La Côte avec ses coteaux recouverts de vignobles. La commune compte quelques édifices historiques protégés : l'église d'Essertines, la maison de Favières à Bugnau, Beauregard, les Cordelières.



Tartegnin

Le village de Tartegnin fit autrefois partie de la seigneurie de Mont-le-Vieux et son nom apparaît déjà sur des documents du XI^e siècle. En 1921, la commune a adopté des armoiries dont les émaux sont ceux de Rolle, chef-lieu du district. Les ceps symbolisent les crus renommés de l'endroit et l'échalas en forme de tau rappelle l'initiale du nom du village.

La Commune est située à une altitude de 498 m et s'étend sur une superficie de 109 ha. Magnifiquement exposée face au lac, elle bénéficie d'une vue incomparable sur le bassin lémanique et les Alpes. A part cinq maisons foraines, le village est formé d'un bloc avec sa rue principale et ses quelques ruelles qui séparent les habitations vigneronnes.

Le territoire de la commune de Tartegnin est en forme de rectangle, jouxtant les communes de Gilly à l'ouest, d'Essertines au nord et à l'est, et de Rolle au sud. Un rectangle de 2,5 km de long pour à peine 700 m de large à la hauteur du village. En vous promenant dans le village, vous n'aurez aucune peine à trouver un vigneron qui vous ouvre sa cave, car si Tartegnin est le pays du bon vin, c'est aussi celui de la convivialité et de l'accueil.



Liens naturels entre les trois communes.

Depuis le 12^{ème} siècle, nos 3 communes ont des liens historiques communs, sous les Ducs de Savoie et ensuite sous les Bernois. C'est lors de l'indépendance du canton de Vaud en 1803 que Rolle devient chef-lieu de district. A la suite de la réorganisation territoriale du canton, en janvier 2008, les communes du district de Rolle sont rattachées à celui de Nyon, avec pour conséquence la perte de la préfecture et des services cantonaux, du Registre foncier et de la Recette de l'Etat. Cette situation a certainement favorisé le rapprochement des communes de l'ancien district à la faveur de diverses associations intercommunales, touchant des domaines comme le scolaire et le parascolaire, l'épuration de l'eau, la défense incendie, etc. C'est dans ce contexte, notamment, que les communes d'Essertines-sur-Rolle et de Tartegnin ont souhaité entreprendre une démarche de fusion.

Le regroupement des services communaux respectifs à chaque commune, s'il ne réduira pas les distances pour les habitants (les moins proches du lac) devant se rendre à l'administration communale, favorisera la gestion, par sa centralisation, de nombreuses opérations techniques et administratives en un seul point, au lieu de trois, réunissant toutes les compétences nécessaires au même endroit (urbanisme, police des constructions, contrôle des habitants, police administrative, service des finances etc.). La nature et la quantité des problèmes à traiter par une commune se complexifient d'année en année. Les moyens d'hier n'y suffisent plus ; les dossiers requièrent aujourd'hui des ressources techniques, humaines et financières que ne peuvent plus se permettre nombre de collectivités publiques. Regrouper certaines d'entre elles, tout en conservant à chacune son identité propre (nom du village, fêtes, etc.) prend tout son sens. C'est le but recherché par ce préavis commun.

3. CARACTERISTIQUE DE LA FUTURE COMMUNE ET PREMIERS PAS



Rolle	6'000 habitants	274 hectares
Essertines	700	696
Tartegnin	230	109
Total	6'930 habitants	1'079 hectares

La future commune s'inscrit dans une logique de territoire entre Plateau et Lac, où les activités économiques sont plus diversifiées et les activités de loisirs plus nombreuses. La proposition de réaliser la fusion présentée est le fruit d'une première séance entre les municipalités des trois communes qui a eu lieu le 28 avril 2015 à Essertines-sur-Rolle. D'autres s'en sont suivies depuis, jusqu'à la validation du présent préavis. Les syndics et municipaux présents, forts d'expériences d'autres communes qui ont franchi le cap, rappellent que certains « éléments » s'avèrent nécessaires à la réussite du projet, volontairement décrits de façon succincte ci-dessous, comme par exemple :

- Donner envie à la population de participer à cette aventure.
- La fusion doit comporter des objectifs positifs.
- Donner une information régulière et transparente à la population.
- Mettre en valeur les spécificités de chaque lieu, la fusion permettant de mieux valoriser ces éléments.

- Porter une attention particulière aux éléments émotionnels qui prennent souvent le pas sur d'autres arguments plus pragmatiques ou conceptuels.
- La fusion pourrait créer autour de Rolle un ensemble plus grand en population et territoire, permettant à la nouvelle commune de faire contrepoids, dans le district, vis à vis de Gland et Nyon.
- L'exemple de Montreux est très intéressant. La fusion date de 1965 et la commune a su garder les identités des villages qui la composent et valoriser les aspects émotionnels (fêtes délocalisées du 1er août, noms des villages, etc.).
- Garder les particularités des différentes composantes de nos communes (lieux, événements locaux, etc.), les mettre en valeur plutôt que les fondre au sein d'une entité plus grande.
- L'envie de fusionner doit venir du cœur, pas uniquement du porte-monnaie. Partager cette envie avec nos citoyens et mettre en évidence les avantages d'une telle fusion.

4. PROCEDURE DE PLANIFICATION

Si le présent préavis d'intention est accepté, des groupes de réflexion intercommunaux seront formés et composés de membres des Exécutifs, des Conseils communaux et généraux, ainsi que de citoyens représentatifs de la vie locale pour traiter des différentes implications pratiques liées à la fusion.

L'organisation du projet repose sur trois piliers :

- La direction de projet (qui valide les orientations stratégiques) est constituée des municipalités in corpore et d'un chef de projet.
- Le comité de pilotage est constitué des syndics et des membres des autorités exécutives.
- Les groupes de travail intercommunaux sont composés de représentants de chaque commune, des municipalités, des conseils communaux et généraux, et de citoyens. Chaque groupe de travail réunit les informations utiles et établit les propositions le concernant, selon le thème d'étude attribué.

Les thèmes suivants seront traités (liste non exhaustive) :

- Administration et ressources humaines
- Finances et taux d'imposition
- Aménagement du territoire, mobilité
- Patrimoine, projets d'investissement
- Infrastructures, canalisations et routes
- Associations intercommunales
- Manifestations et sociétés locales
- Règlements et tarifs
- Armoirie, bourgeoisie, origine et nom.

Des mandataires externes pourront être engagés pour des aspects particuliers relatifs à la communication, aux analyses financières, etc. Sous réserve de l'acceptation du présent préavis, les dépenses destinées à financer l'opération de fusion seront intégrées dans un nouveau préavis, de réalisation, que déposeront les trois municipalités au début de la prochaine législature. Un compte d'attente pourra le cas échéant être ouvert dans l'intervalle par la commune de Rolle. L'incitation financière versée par le Canton pour la fusion de communes est importante et devrait permettre de couvrir tous les frais engagés, mais elle ne sera versée qu'en cas de réussite de la fusion.

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011–2016 / N° 76

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Prend acte de l'intention de la Municipalité de procéder à l'étude de fusion entre les communes de Rolle, Essertines-sur-Rolle et Tartegnin.
2. Encourage et soutient la Municipalité dans cette démarche.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 27 octobre 2015

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Jean-Noël Goël		Le Secrétaire  Pascal Petter
--	---	--

1^{ère} séance avec la Commission : mardi 17 novembre à 19h.00, salle Chinet

Municipal délégué : M. le Syndic Jean-Noël Goël

Annexes : - argumentaire de la Commune d'Essertines-sur-Rolle
 - argumentaire de la Commune de Tartegnin



Argumentaire d'Essertines s/Rolle sur le préavis d'intention de fusion avec Rolle et Tartegnin

La complexité des dossiers demande toujours plus de temps et de compétences pour les mener à terme. La création de nombreuses associations intercommunales limite fortement la voix des petites communes et si l'on ajoute à cela les aléas de la péréquation, tous les ingrédients sont réunis pour inciter une municipalité à réfléchir à des rapprochements pour constituer une commune de 5000 hab. aux moins.

La situation financière d'Essertines s/Rolle est saine mais les obligations cantonales et régionales, actuelles: scolaire, social, police, péréquation, pompiers, PCI, engloutissent d'entrée le 70 % du budget, ce qui limite nos projets d'investissements.

Heureusement, les infrastructures communales sont en parfait état, notre réseau de routes et chemins communaux vient d'être rénové.

Le complexe communal, au cœur du village, comprenant les bureaux administratifs, salles de sociétés, une grande salle polyvalente (sport et manifestations) équipée d'une cuisine professionnelle et d'un foyer est comme neuf et d'une fonctionnalité reconnue.

L'école attenante peut accueillir 4 classes, est elle aussi au goût du jour et répond aux normes actuelles

L'auberge communale du Chasseur, rénovée en 2007 est un élément important pour la vie du village.

La nappe phréatique en bordure du village est une richesse inestimable dans le contexte climatique d'aujourd'hui. La concession cantonale permet à Essertines d'alimenter plusieurs communes en eau de source.

Un projet éolien a été initié par la municipalité, appuyé par le conseil général. Son but est l'installation de 3 à 4 machines, sur des parcelles propriété de la commune. Si le projet aboutit, l'intégralité des revenus générés sera au bénéfice de la collectivité. L'énergie produite couvrira les besoins d'environ 12 à 15'000 habitants.

Les 70 ha de forêt communale sont en excellente santé. 500 ha de terres agricoles entourent le village et illuminent le paysage au fil des saisons, participant à la sérénité des lieux. Enfin, 66 ha de vignes dessinent leurs mosaïques sur un coteau magnifiquement préservé.

Ces différents éléments relèvent quelques atouts qu'Essertines apporte dans le panier de la mariée.

De son côté, Rolle nous offre toute l'infrastructure et les services d'une ville : commerces, médecins, agences diverses, garderies, poste, gare. Une administration communale ouverte tous les jours et les compétences techniques, administratives et financières des différents services, faciliteront la gestion des dossiers toujours plus complexes, tant sur le plan juridique que technique.

Rolle c'est aussi le château, les quais, la plage, le port qui justifie son surnom de Perle du Léman.

Tartegnin offre le cachet et la convivialité du village vigneron niché au cœur du vignoble. Il vient s'appuyer contre le quartier de Roussillon sur la commune d'Essertines, constituant ainsi un ensemble bâti harmonieux. Le partage de nos limites de territoire et la proximité des habitations ont poussé nos autorités à regrouper certains services depuis de nombreuses années.

Au regard de la richesse et de la diversité de nos patrimoines respectifs, la municipalité d'Essertines s/Rolle encourage son Conseil Général et les citoyens à entrer dans ce projet d'étude de mise en commun des particularités réciproques de nos trois communes :

Rolle, Tartegnin, Essertines et les réunir en une seule entité.



Argumentaire tartevinois pour le préavis d'intention de fusion

Ce sont clairement des questions liées aux réalités politiques et économiques qui nous amènent à penser qu'il est temps de prendre des décisions pour l'avenir de la commune et de ses citoyens. La taille de la commune : 109 hectares et son nombre d'habitants : 230 font de nous une très petite commune. Le système de péréquation cantonal est plus favorable aux communes de plus de 1000 habitants et encore plus si elles dépassent les 5000 habitants.

Depuis plusieurs années, nous répondons avec diligence aux obligations cantonales et régionales. Ainsi nous nous apercevons que notre engagement se limite quasiment à l'entretien des biens communaux.

Outre ces questions économiques, il faut aussi se rendre à l'évidence que la tâche des autorités devient de plus en plus lourde. Les dossiers sont devenus très techniques, les lois cantonales et fédérales ne sont pas simples à appliquer. Nous sommes amenés à étudier des dossiers de plus en plus importants et il nous est difficile de répondre à toutes les consultations qui nous sont soumises.

Dans les diverses assemblées intercommunales nous avons toujours le nombre minimum de voix, ce qui ne pèse pas lourd face aux grandes communes.

Tartegnin a aussi ses charmes et ses atouts. La commune, ses bâtiments et ses terrains sont bien entretenus. Le village est souvent animé par de sympathiques manifestations que nous aurons à cœur de maintenir, ceci afin de pérenniser notre forte identité communale

Nous avons mis en place des synergies avec la commune d'Essertines-sur-Rolle, comme le réseau d'eau, la déchèterie et le déneigement des routes. Nos territoires sont voisins au nord et à l'est. L'adresse postale des habitants du bas d'Essertines est de « 1180 Tartegnin », numéro postal que nous avons en commun avec Rolle.

La commune de Rolle possède toutes les commodités d'une ville.

Il est facile de répertorier une trentaine de raisons qui nous font déjà nous déplacer à Rolle. Cela va des crèches à l'agence AVS, en passant par les commerces et les médecins. On y trouve aussi une administration communale ouverte tous les jours et des services techniques professionnels.

Que ce soit en voiture, à vélo, à pied ou en transports publics, il est très facile pour les Tartevinois de se rendre à Rolle.

Cette fusion doit être une belle aventure dans laquelle nous encourageons les membres du Conseil et toute la population à se lancer avec enthousiasme pour le bien de leur commune.

C'est un beau projet que de créer une commune liant toutes les beautés de notre région, campagne, forêt, vignoble et lac.